Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
04/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Absents représentés	2
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-six mai deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARLIER Thierry à M. MARCHAND Dominique, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*26*	*0*	*0*	*0*

2026-06-68 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Désignation des représentants de la Commune au sein du CLIC Alli'âges

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les statuts de l'association Alli'âges agréée et gestionnaire du Centre Local d'Information et de Coordination, labellisée par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et reconnue par ce dernier, antenne de la Maison départementale des personnes en situation de handicap,

Le CLIC Alli'âges est un service médico-social, à destination des personnes âgées, en situation de handicap et leurs aidants, intervenant sur un vaste territoire couvrant 23 communes de la couronne sud et est de Rennes. Observatoire des besoins des personnes âgées ou en situation de handicap et leurs aidants sur le territoire, il concourt à la fluidité des parcours des personnes les plus fragiles.

L'association du CLIC Alli'âges est ainsi missionnée par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et la Maison Départementale des Personnes en situation de handicap pour assurer 4 missions :

- Accueil, accompagnement, information et orientation pour faciliter l'accès aux droits et services dans le champ de l'autonomie ;
- Réunions de coordination autour de situations individuelles pour identifier les difficultés et élaborer entre professionnels et aidants des réponses adaptées à la situation ;
- Elaboration et mise en application d'une feuille de route territoriale de la prévention de la perte d'autonomie, en lien avec les partenaires ;
- Participation aux concertations institutionnelles, animation de divers réseaux et partenariats.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260601-2026_06_68-DE

Une convention a été signée entre le CLIC Alli'âges et le Pays de Châteaugiron Communauté le 1er janvier 2025 qui précise notamment les modalités de calcul de la subvention versée chaque année par l'EPCI à cette association.

Les Communes du Pays de Châteaugiron Communauté sont par ailleurs membres de droit du conseil d'administration du CLIC Alli'âges.

A ce titre, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune de Servon-sur-Vilaine au sein de cette association.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DESIGNER Mme Sophie Randuineau-Pirot, représentant titulaire et Mme Claire Le Gal, représentant suppléant, comme les représentants de la Commune au sein des instances du CLIC Alli'âges.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Eric MONLIBERT